

**RÉSERVÉ AUX ENFANTS
DE MOINS DE 4 ANS**

2.00 €/ENFANTS

**MATINEES SPECIALES
ASSISTANTES MATERNELLES**
ET PARENTS EN CONGÉ PARENTAL

**Tous les vendredis de 10 à 12H
(HORS VACANCES SCOLAIRES)**

Ty Circus Brest - 55 chemin poul ar feunteun 29200 BREST
02.98.01.01.12
www.ty-circus.fr

L'aire de jeux Ty Circus BREST souhaite consacrer une « matinée spéciale » par semaine hors mercredi, samedi, dimanche et vacances scolaires aux assistantes maternelles, parents en congé parental et ceux qui n'ont pas d'activité cette matinée là de 10H à 12H avec un tarif préférentiel de 2€ par enfant.

Relais Petite Enfance Gouesnou - Bohars

Les échos du Relais

Automne 2020



CONTACTS

RPE de GOUESNOU

Maison de l'Enfance
14 rue du Vieux Bourg
29850 GOUESNOU
Tél. : 02.98.37.98.58 / 06.37.25.63.83
rpe.gouesnou@enjeuxdenfance.fr
Suivez-nous sur Facebook : *Causeries du relais*

RPE de BOHARS

Mairie de Bohars
1 Rue Prosper Salaün
29820 BOHARS
Tél. : 02.98.01.14.04 / 06.37.25.63.83
rpe.bohars@enjeuxdenfance.fr
Suivez-nous sur Facebook : *Causeries du relais*



**Les temps d'éveil , les séances bébébouquines,
les rendez-vous culturels reprennent doucement, avec précaution.**

**Le plaisir de se retrouver a une saveur automnale particulière
que nous allons déguster...en conscience.**

SIMULATION
Calcul de la somme à verser à l'assistant maternel en année incomplète

1 Taux horaire brut € Taux horaire net €

2 Nombre d'heures d'accueil de base par semaine heures

3 Nombre de semaines de présence de l'enfant semaines travaillées
52 semaines - ... semaines d'absence de l'enfant (du fait des parents et /ou de l'assistant maternel) :

Calcul du salaire net de base mensuel € x heures x semaines = €
12 mois

Déclaration Fajemploi : Heures normales mensualisées = 40 heures X 37 semaines / 12 mois = 123,33 soit 123 heures
Jours d'activité mensualisés = 4 jours X 37 semaines / 12 mois = 12,33 soit 13 jours

4 + Heures complémentaires ...heures x € + €

5 + Heures majorées +% ... heures x € + €

6 - Heures déduites - €

Les congés payés seront versés en plus de la mensualisation après acquisition

Total salaire net = € (cp non inclus)

7 + Indemnité d'entretien : jrs x € €
par journée d'accueil réellement effectuée

8 + Indemnité en fonction des repas fournis par l'A.M €

Total à verser = €

LES POINTS DE VIGILANCE

Nous nous engageons lors de l'établissement du contrat de travail à nous mettre d'accord notamment sur les points suivants :

- les horaires et planning,
- la présence des enfants sur des années complètes ou incomplètes,
- le salaire,
- les périodes de congé,
- les heures supplémentaires,
- Le délai de prévenance dans le cas de modifications.



Le Tapis lecture

En partenariat avec
Myriam, Médiathèque
Sandrine Mével, élue aux Affaires Sociales
Annaick, Le Relais Petite Enfance

Le plaisir de

- Lire *Imaginer*
- Coudre *Partager*
- Tripoter
- Ecouter *Rire*

Ce Projet, c'est avant tout l'envie commune de raconter aux tout-petits et mobiliser des compétences locales pour la confection du tapis-lecture.

Cet objet pourra ainsi voyager et offrir un espace de rencontre et d'échange entre les enfants (de tout âge) , les anciens, les écoles... Une page blanche , pour le moment -qui ne manque pas d'inspiration !

Des livres à découvrir, à emprunter....



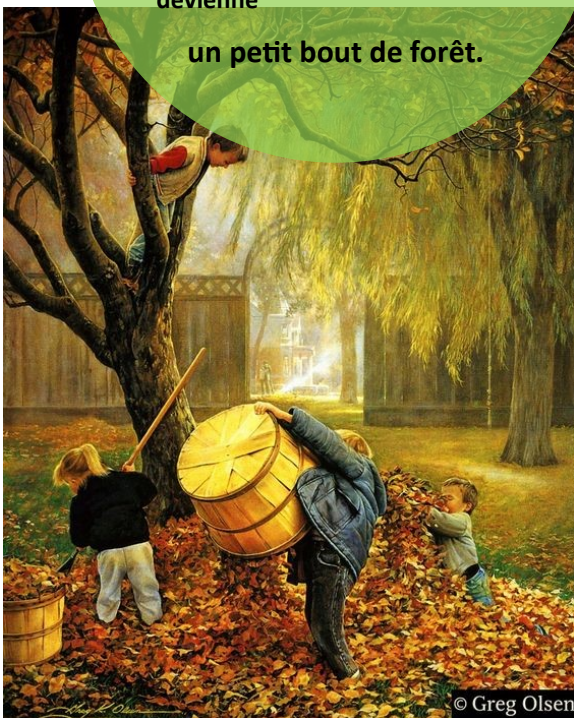
Le défi du mois

Si chacune, vous ramenez un sac de feuille morte,

Ramassées au cour d'une ballade avec les enfants....

Il se pourrait bien que la cour devienne

un petit bout de forêt.



Les enfants qui passent beaucoup de temps dans la nature et par tous les temps développent un amour de la nature et peuvent devenir des adultes qui protègent et respectent l'environnement.

Le plaisir de

Sauter Sentir

Casser

Eparpiller Récolter

Cacher Observer



BRICOLAGE D'AUTOMNE

Comment faire un attrape-soleil avec les enfants dès 1 an

Une activité nature facile et économique

WWW.LACOURDESPETITS.COM

Le service Pajemploi+

Plus simple, plus clair, plus rapide

En adhérant à ce service, le parent employeur n'a plus qu'une seule démarche à faire par mois : déclarer le salaire de son employée. Deux jours après la déclaration, le centre national Pajemploi se charge de prélever le salaire sur le compte bancaire du parent employeur, après avoir déduit le montant de son CMG. Il reverse ensuite, trois jours après la déclaration, le salaire sur le compte bancaire de l'employée.

ADHÉSION À PAJEMPLOI+, ÉTAPE PAR ÉTAPE !

AVANT MON ADHÉSION

- Je m'assure d'être à jour des paiements des sommes dues suite à mes déclarations antérieures
- Je vérifie que l'agrément de mon assistante maternelle est valide
- Je m'assure que mon salarié est bien enregistré sur www.pajemploi.urssaf.fr
- Je vérifie auprès de mon salarié qu'il ait bien saisi ses coordonnées bancaires sur son espace Pajemploi
- Je remplis l'[attestation d'adhésion à Pajemploi+](#)
- J'édite 2 exemplaires du document
- Je fais signer l'attestation à mon salarié
- Je signe l'attestation
- Je conserve un exemplaire et je confie un exemplaire à mon salarié

J'ACTIVE LE SERVICE

- Je me connecte à mon espace en ligne sur le site www.pajemploi.urssaf.fr et je sélectionne la rubrique service Pajemploi+ dans la colonne de gauche
- Je clique sur « activer le service »
- Je sélectionne le salarié souhaité dans la liste déroulante, je clique sur « suivant »
- J'ai rempli et signé l'attestation d'adhésion à Pajemploi+ avec mon salarié, je clique sur « suivant »
- Je vérifie mes coordonnées bancaires, je clique sur « suivant »
- Je lis le mandat et les conditions générales d'utilisation et les valide en cochant la case
- Je clique sur « activer »

| Animation du Relais | Judi | Vendredi |
|---------------------|---------------|---------------|
| Gouesnou | 9h15 10h30 | 9h15 10h30 |

| Animation du Relais | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------------------|-----------|---------------------------------|--|---------------------------|
| Bohars | Lundi 28 | Lundi 5 Lundi 12 Lundi 19 | Lundi 2 Lundi 9 Lundi 16 Lundi 23 | 7 décembre 14 décembre |

| Bébé Bouquine | Septembre | Novembre |
|---------------|-----------|----------|
| Médiathèque | Jeudi 24 | Jeudi 26 |

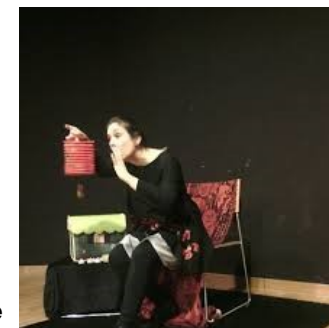
| Papotage et Babillage | Septembre | Novembre | Janvier |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Gouesnou | Samedi 26 | Samedi 21 | Samedi 30 |

Toutes les animations sont sur inscription auprès du Relais Petite Enfance.

02.98.37.58.98 / rpe.gouesnou@enjeuxdenfance.fr

Mercredi 14 et jeudi 15 octobre

Matinées contée



France Quatromme

Samedi 26 septembre

Samedi 21 novembre

Papotage et Babillage



S'exprimer...

Créer...

Vivre des émotions...

Tisser des liens...

en musique...

Samedi 31 Octobre

Le spectacle « Tourbillonne »



Informations complémentaires auprès du Relais Petite Enfance.

02.98.37.58.98 / rpe.gouesnou@enjeuxdenfance.fr